

# Rencontre nationale des acteurs engagés contre la précarité énergétique 2024

**Réseau RAPPEL – 17 octobre 2024**

## Plénière d'introduction : retour sur les actualités phares de 2024

---

**Aurélien BREUIL**, co-animateur du RAPPEL, introduit la traditionnelle rétrospective des principales actualités de la lutte contre la précarité énergétique depuis la dernière rencontre du réseau, fin 2023. Plusieurs partenaires du RAPPEL présenteront ces actualités, avant un temps d'échange avec la salle.

### France Rénov'

**Simon CORTEVILLE**, responsable du service Politiques d'adaptation et de rénovation énergétique (Anah)

L'année 2024 a été marquée par un point de très forte satisfaction pour l'Anah en raison des évolutions intervenues en début d'année en ce qui concerne ses aides. Ces évolutions visaient tout d'abord à systématiser les rénovations d'ampleur, ce qui concerne fortement la lutte contre la précarité énergétique, en arrivant à un **plafond d'aide de 90 % pour un maximum de 70 000 euros**. Ces nouvelles aides permettent aussi d'aborder les questions d'habitat dégradé.

Par conséquent, les chiffres concernant les **rénovations d'ampleur sont en forte hausse au fil de l'année 2024**, avec un passage du montant moyen des travaux de 30 000 euros environ à quelques 55 000 euros. La situation est aussi favorable pour les copropriétés, bien que plus complexe.

Par ailleurs, le système France Rénov' a été revu pour associer la lutte contre la précarité énergétique et le traitement des enjeux techniques. À partir de janvier 2024, les **Pactes territoriaux** ont été mis en place progressivement pour aller en ce sens grâce à la contractualisation avec les collectivités locales. Le pari a été fait de confier cette organisation globale aux collectivités afin d'apporter des réponses à la fois aux ménages précaires et aux autres ménages, ceci même si les logements sont dégradés ou si des questions techniques doivent être réglées, le tout dans le cadre d'un accompagnement dédié.

Le dernier point à aborder est celui de la coordination de France Rénov' avec les **maisons France Services**, qui sont au nombre de 2500 : les résultats sont déjà là sur ce point, puisque l'on compte jusqu'à 6 000 consultations mensuelles en ligne, avec 40 % d'utilisateurs de 62 ans et plus.

## Politique publique de la rénovation énergétique, notamment en lien avec le décret Décence

**Danyel DUBREUIL**, coordinateur Efficacité énergétique, réseau Cler

Pour mémoire, le réseau Cler, le RAPPEL et les Espaces Conseil France Rénov' sont partenaires de l'Anah au niveau national, même si l'appréciation de ces partenaires sur l'évolution des aides de cette agence est souvent nuancée.

En ce qui concerne **MaPrimeRénov'**, nous avons été embarqués en 2024 dans des montagnes russes, même si, en effet, de véritables améliorations ont été apportées par l'Anah depuis fin 2023 pour aller vers des rénovations globales. Pour autant, les hésitations à ce sujet se poursuivent en cette fin d'année, en raison d'une annonce de prolongation des aides décoordonnées. En parallèle, la cible est largement manquée concernant les aides aux pompes à chaleur, mais nous espérons que la situation s'améliorera bientôt à ce sujet.

Le réseau Cler a publié en 2024 un [guide complet](#) sur l'application du **décret Décence**, guide qui est à la disposition de tous les membres du RAPPEL. L'hésitation à mettre en œuvre ce décret est congénitale à son adoption, mais elle s'est transformée en cours d'année en véritable arrêt pour les copropriétés, et peut-être même plus largement. Nous continuerons cependant à soutenir son application.

Les **Pactes territoriaux** ont été en 2024 la grande nouveauté en termes d'outils de contractualisation pour le financement du service public de la rénovation de l'habitat dans les territoires. Mais encore faut-il que ces projets de territoires soient conçus avec les partenaires locaux, et notamment avec ceux de la société civile. En 2024, l'arrivée d'un nouvel outil de financement est à noter, ce qu'il a fallu prendre le temps d'intégrer, tout comme la mise en place des pactes, mais cette étape permettra par la suite de construire dans chaque territoire autant de projets en fonction des différentes visions locales des politiques de l'habitat.

La **sixième période des CEE** a commencé à être discutée en 2024. Durant les deux années à venir, ce système sera combiné avec l'arrivée de **l'ETS2** (taxation Carbone de l'énergie dans les logements), ce qui annonce des perspectives peu engageantes en raison d'une augmentation prévisible des factures de l'ordre de celle rencontrée lors la crise récente des prix de l'énergie. Le réseau Cler et ses partenaires continueront donc à s'engager pour que ce genre de dispositifs ne s'applique pas aux plus précaires.

Enfin, j'invite chacune et chacun à suivre les activités de l'initiative Rénovons ! et du

Réseau Cler sur LinkedIn, où l'on trouve en continu un certain nombre d'actualités nationales.

## Appel à projets du fonds de dotation *Watt for change*

**Virginie JOYEUX**, responsable du fonds de dotation Watt for change (Valorem)

Le fonds de dotation *Watt for change* est porté par Valorem, opérateur d'énergies renouvelables adhérent du réseau Cler. Ce fonds vise à résoudre des difficultés en termes de précarité énergétique, notamment en faisant appel aux énergies renouvelables, et soutient un certain nombre d'associations membres du RAPPEL. Son rôle consiste notamment à **compléter le financement d'opérations de lutte contre la précarité énergétique** en mettant en œuvre le plus possible des solutions durables.

Nous sommes soutenus dans ces missions depuis 2021 par le **fonds de dotation Mirova**, acteur financier de la transition énergétique qui partage notre vision de long terme. Ensemble, nous nous sommes lancé le défi de financer en 2024 le plus possible des associations intervenant dans les territoires en faveur de la lutte contre la précarité énergétique.

**Léa TORRES**, cheffe de projet, fonds de dotation *Watt for change* (Valorem)

L'initiative décrite ci-dessus a pris la forme d'un appel à projets que nous avons souhaité complet et porteur d'une approche globale, ceci pour répondre aux besoins des associations. Dans ce cadre, nous avons réuni **1,6 million d'euros**, dont 1,5 million d'euros ont été versés à huit lauréats. Chacun d'entre eux est accompagné pendant trois ans, de 2024 à 2026, **soit en abondant des fonds de travaux, soit à travers le soutien à un accompagnement renforcé des ménages en précarité énergétique**. Une partie des fonds versés a aussi été fléchée en faveur du fonctionnement des associations.

Les associations lauréates sont aussi accompagnées sur le volet extra-financier. Nous avons en particulier identifié à ce sujet un **besoin de mesure de l'impact des actions menées**, ceci en lien avec le cabinet de l'agence Phare spécialisé en ce domaine. Ce cabinet accompagne les huit lauréats en termes de formation et d'identification des indicateurs d'impact de chacun leurs projets. L'agence Phare accompagne aussi notre fondation en ce qui concerne la **mesure de l'impact du programme** dans sa globalité, ceci dans la perspective du développement par la suite d'un plaidoyer pour la lutte contre la précarité énergétique.

Toujours sous le volet extra-financier, un **mécénat de compétences** a été mis en place : à travers celui-ci, des salariés du groupe Valorem ou de la fondation Mirova peuvent rejoindre les associations pour les soutenir sur des aspects techniques en ce qui concerne les énergies renouvelables ou pour les aider à développer leurs *business plans*, ceci afin de renforcer leurs modèles économiques.

Chaque année, nous aussi faisons en sorte que les lauréats puissent se retrouver en présentiel pour **échanger sur leurs difficultés et pour partager leurs expériences**, ceci afin d'avancer le mieux possible en ce qui concerne le portage de leurs projets.

Grâce à ces différentes actions, **1 000 ménages seront accompagnés pour sortir de la précarité énergétique entre 2024 et 2026**, le plus possible en faisant appel à des matériaux biosourcés et/ou à des énergies renouvelables.

## Chèque énergie 2024 et 2025

**François BOULOT**, bénévole (Secours Catholique)

Jusqu'à fin 2023, le chèque Énergie fonctionnait relativement bien, même si près de **20 % des personnes qui le recevaient par courrier ne l'utilisaient pas**. Mais depuis, la taxe d'habitation a été supprimée, et le fichier correspondant, qui était entre autres utilisé pour identifier les bénéficiaires du chèque Énergie, n'est plus alimenté. Les pouvoirs publics ont donc décidé à partir de 2024 de donner un chèque Energie aux ménages qui en avaient reçu un en 2023. Pourtant, selon ces mêmes pouvoirs publics, **environ un million de foyers sortent du dispositif chaque année, et un million pourrait y entrer**.

Nous avons vivement protesté pour défendre ces ménages, et la solution trouvée par les pouvoirs publics a été de mettre en place un **guichet de réclamation** à destination des personnes estimant qu'elles pourraient être de nouveaux bénéficiaires du chèque Énergie. Or, à ce jour, **plus de 100 000 demandes ont été adressées à ce guichet, mais seuls un peu plus de 30 000 chèques ont été attribués**.

Compte tenu de ces difficultés et en ce qui concerne 2025, les pouvoirs publics prévoient **d'utiliser les références du point de livraison d'électricité** et de croiser le fichier correspondant avec celui des revenus fiscaux de référence pour attribuer les chèques Énergie. Or, ces points de livraison sont uniquement connus pour les ménages qui ont par le passé pré-attribué leurs chèques Énergie au paiement des factures d'électricité, et qui recevront donc leurs nouveaux chèques s'ils y ont droit. L'administration a donc décidé d'ouvrir un portail Internet pour les autres potentiels bénéficiaires, mais **il y a tout lieu d'être très inquiets au sujet du chèque Énergie au vu des résultats obtenus par le guichet ouvert pour 2024**.

## *Étude « Logements-bouilloires : l'État reste de glace »*

**Florian HUYGHE**, responsable du secteur Offre nouvelle de logements (Fondation Abbé Pierre)

La Fondation Abbe Pierre a publié cette nouvelle étude afin d'**inscrire la question de la chaleur dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique**. Alors que les vagues de chaleur sont de plus en plus intenses et de plus en plus longues, nous

constatons que de très nombreuses personnes vivent dans des logements qui se transforment en bouilloires thermiques durant de nombreux mois de l'année.

La Fondation Abbé Pierre préfère à l'euphémisme « confort » la notion d'habitabilité, car il est question de vie, de survie et de graves conséquences sanitaires, sociales, économiques et écologiques. **Les bouilloires thermiques concernent pour l'essentiel des locataires privés de moyens pour les rénover.** En 2023, la chaleur a conduit à une sur-sollicitation du système de soin, avec près de 20 000 consultations induites et 5000 morts.

Face à ce constat et malgré quelques évolutions, l'action publique en est à peu près au degré zéro, puisqu'elle se concentre sur la décarbonation ou sur la température minimale. **Les rénovations globales ne sont pas assez nombreuses**, et c'est par conséquent le recours à la climatisation qui a augmenté de 70 % en dix ans, ce qui alourdit les factures d'énergie de 15 % à 25 % tout en aggravant la surchauffe urbaine et en augmentant les émissions de gaz à effet de serre.

Les personnes les plus touchées sont celles qui sont sans domicile ou qui vivent dans des logements informels, celles qui vivent dans des studios non isolés, ainsi que les personnes âgées et les habitants de quartiers Politique de la ville.

Plus généralement, **les chiffres du mal-logement continuent à augmenter, avec environ 14 millions de personnes concernées en France** (soit une personne sur cinq), dont quatre millions de personnes mal logées et près d'un million de personnes privées de logement. Pour contribuer à répondre à cette situation très grave, la Fondation Abbé Pierre soutient quelque 500 partenaires chaque année grâce à ses donateurs.

## Les travaux de l'ONPE

**Isolde DEVALIÈRE**, cheffe de projet Précarité énergétique (ADEME/ONPE)

Les chiffres que produit l'ONPE sont tout aussi alarmants que ceux rassemblés par la Fondation Abbé Pierre. Selon notre tableau de bord, nous constatons en effet une **hausse de la précarité énergétique selon l'ensemble de nos indicateurs**, et la part des personnes déclarant avoir souffert du froid chez elles pendant au moins 24 heures est en particulier en augmentation, étant passée de 26 % à 30 % en une année, avec une hausse de 16 % en quatre ans. Cette situation provient pour l'essentiel de raisons financières (41 %) et de mauvaises conditions d'isolation (32 %).

Nous recherchons actuellement les meilleurs indicateurs pour rendre compte des phénomènes de chaleur d'été. Par ailleurs, le Secours catholique évoque la notion des « pauvres silencieux », et en effet, il se trouve en France de très nombreuses personnes qui ne se chauffent plus pour éviter les factures trop élevées, **leur nombre ayant augmenté de 10 % durant la dernière année.** En parallèle, **10 % des Français dépensent plus de 8 % de leur revenu pour payer l'énergie, et un million de ménages**

**ont subi sur un an l'intervention d'un fournisseur d'énergie** en raison d'un impayé, qu'il s'agisse d'une réduction de puissance ou d'une coupure.

Face à ces évolutions, nous constatons plutôt une **baisse du recours au FSL** destiné à contribuer au paiement de factures d'énergie, avec un total de 121 000 par an environ, et également une tendance à la **baisse des demandes de MaPrimeRénov'** en 2023. Le détail de ces statistiques est disponible sur le [site Internet de l'ONPE](#), ainsi que les études pour lesquelles nos trente partenaires sont parties prenantes. Notre site Internet propose aussi des fiches Aides actualisées régulièrement et à la disposition de tous.

Un certain nombre d'études rassemblées par l'ONPE seront valorisées lors de son **colloque national des 4 et 5 décembre 2024**, qui aura lieu à Lyon. Sa première journée sera consacrée à cinq visites de sites au choix : trois sites situés en quartiers prioritaires Politique de la ville rénovés par SoliHa, un site d'un bailleur social et un centre de solidarité d'EDF. La journée du 5 décembre sera consacrée à des plénières et à cinq ateliers :

- Dynamiques locales et collectives ;
- Mobilité et ruralité ;
- Excès de chaleur ;
- Énergies renouvelables ;
- Avancées constatées depuis 20 ans en matière de précarité énergétique.

Enfin, après neuf ans de travail, je vais quitter l'ONPE et serai remplacée par Christina Nirup, qui coordonnera à partir de janvier 2025 les travaux de notre observatoire, car malheureusement, **la précarité énergétique ne disparaît en rien**. Merci à toutes et tous.

## Échanges avec les participants

### Danyel DUBREUIL

Ma question s'adresse à François Boulot. Dans quelles conditions le nouveau portail de demande des chèques Énergie fonctionnera-t-il ? Cela n'apparaît en effet pas très clair.

### François BOULOT

Selon la DGEC, une majorité de potentiels bénéficiaires seraient en situation de s'adresser à ce portail pour faire valoir ses droits. Je ne dispose malheureusement pas de plus amples informations à ce sujet.

Par ailleurs, je voudrais ajouter au fait que le nombre de personnes ne se chauffant pas augmente celui selon lequel d'autres se sont mises à manger froid pour ne plus

dépenser d'énergie, ce qui est très inquiétant.

**Aude MINGAM**, CCAS de Grenoble

À Grenoble, nous observons que nombre de potentiels bénéficiaires du chèque Énergie en 2023 ne l'ont pas reçu. Cela concerne notamment des personnes entrant dans leurs premiers logements. *Grosso modo*, 20 % des ménages très modestes rencontrés par le Slime de Grenoble n'ont pas reçu leurs chèques alors qu'ils devraient y être éligibles. Il est quasiment certain que le non-recours à ce dispositif augmentera durant les années à venir, puisque la plupart de ses ayants-droits ignorent tout simplement son existence. De plus, la plateforme de demande des chèques Énergie présente des incohérences en ce qui concerne les dates d'entrée dans les logements, ce qui réduit de fait l'accès à ce droit.

**Danyel DUBREUIL**

Ce dernier point est bien noté par les responsables de l'animation du RAPPEL et sera signalé aux autorités publiques. De façon plus générale, le réseau Cler est porteur tout au long de l'année d'un plaidoyer en faveur de l'accès à l'énergie, et est donc plus que preneur d'éléments à signaler à ce sujet au niveau officiel.

**Mireia MATENCIO**, Ville de Besançon

Il me semble important de soulever le fait que les personnes qui ne recevront pas leurs chèques Énergie ne pourront pas bénéficier du droit au maintien de la puissance. À ce sujet, en Catalogne, les fournisseurs ont obligation de vérifier si les ménages en difficulté sont ou non en précarité énergétique avant toute intervention. Il faudrait sans doute s'en inspirer.

**Stéphane RIVOIRE**, Communauté de communes du Val de Drôme

Depuis la création du chèque Énergie, les prix de l'énergie ont augmenté de 40 %, mais le montant des chèques n'a pas évolué. Existe-t-il une réflexion à ce sujet ?

**François BOULOT**

En effet, le montant du chèque Énergie n'a pas changé depuis 2019, et nous demandons sa réévaluation chaque année, hélas sans succès.

**Isolde DEVALIÈRE**

Pour mémoire, Bruno Léchevin, qui était il y a neuf ans Président de l'ADEME, plaidait alors pour un chèque Énergie d'un montant de 700 euros par an, ce qui correspondait en moyenne au niveau permettant de sortir les ménages concernés de la précarité énergétique en termes de taux d'effort énergétique. Malheureusement, le montant du chèque Énergie reste autour de 150 euros en moyenne.

**Stéphane RIVOIRE**

Nous observons que l'interprétation des règlements national et locaux de l'Anah diffère dans un certain nombre de cas selon les lieux. Comment faire pour remédier



à ce genre de problèmes ?

**Simon CORTEVILLE**

Dans tous les cas, le règlement national de l'Anah doit s'appliquer. Pour autant, il laisse la place à des interprétations locales, car il n'est pas exhaustif, et la prise en compte des aides locales, également, peut faire varier la situation selon les lieux.

Ceci étant, il est possible de faire valoir le règlement national dans le cadre des échanges avec les délégataires de l'Anah au niveau local en cas de problèmes rencontrés sur le terrain. En cas d'incohérence manifeste, les réseaux tels que le réseau Cler ou le RAPPEL peuvent signaler les problèmes rencontrés à la Direction nationale de l'Anah, qui peut intervenir en faveur de l'harmonisation des pratiques.

Par ailleurs, l'Anah commence à prendre en compte les problématiques de confort d'été à travers le financement de gestes à ce sujet. Cela n'est sans doute pas suffisant, mais en parallèle, nous avons publié un guide à ce sujet, et la réflexion avance au sein de l'Anah, notamment en s'appuyant sur les retours d'expériences en provenance de l'outre-mer.

**Nathaly COLLET**, ALEC de Bretagne Sud

Depuis deux ans, je me retrouve face à des ménages qui ouvrent des dossiers de surendettement pour cause d'impayés d'énergie. Je me demande donc si le non-recours au chèque Énergie et la baisse du recours au FSL ne serait pas finalement liés à l'insuffisance de ces aides. Qu'en pensez-vous ?

**Florian HUYGHE**

D'une certaine façon, discuter du montant du chèque Energie ou du FSL revient à s'interroger sur la taille du pansement à poser alors que la plaie est béante. Il faudrait au contraire fondamentalement agir à la fois sur les trois causes de la précarité énergétique que sont la qualité du logement, le niveau des revenus et les prix de l'énergie. Face à ces situations, le chèque Énergie ou le FSL ne permettent pas de sortir de la précarité.

**Isolde DEVALIÈRE**

Avec le réseau Cler, certains fournisseurs et le Médiateur national de l'énergie, nous travaillons sur un problème que rencontrent les services sociaux des communes ou des départements, à savoir le traitement des fichiers d'impayés qu'ils reçoivent régulièrement au titre du décret concernant ces impayés d'énergie.

Nous travaillons pour modifier ce décret afin que ces services sociaux puissent mieux identifier les ménages en retard de paiement. Actuellement en effet, la plupart des travailleurs sociaux renvoient les dossiers d'impayés les plus difficiles vers des procédures de surendettement, qui leur apparaît comme la seule solution pour sortir de situations qu'ils jugent inextricables, plutôt que d'activer des aides aux montants réduits que sont les chèques Énergie ou les FSL.



**Nathaly COLLET**

Malheureusement, nous retrouvons souvent les ménages qui sont passés par la procédure de surendettement en difficulté quelques années plus tard.

**Isolde DEVALIÈRE**

Oui. C'est pourquoi la rénovation des logements reste la meilleure solution.

**Aurélien BREUIL**

À ce sujet, je vous invite à retrouver sur les sites Internet de l'ONPE et du RAPPEL le webinaire organisé par l'ONPE, ainsi que les productions du [groupe de travail](#) dédié du RAPPEL.

**Danyel DUBREUIL**

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, il me semble que chaque acteur et chaque dispositif a son rôle à jouer, à condition de concentrer les moyens disponibles sur la réponse aux besoins sociaux et environnementaux des ménages. Ceci étant, il faudrait sans doute remettre en cohérence les FSL et leurs financements avec les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui.

De façon plus générale, le réseau Cler vise les meilleurs objectifs en la matière, mais est porteur des exigences à atteindre pour aller étape par étape vers ces objectifs, notamment vis-à-vis des pouvoirs publics. Sa contribution sera d'autant plus forte que des rencontres telles que celle qui nous réunit ce jour permettront de rassembler et de fortifier les attentes et les demandes communes.

**Aurélien BREUIL**

Pour conclure, vous pouvez retrouver toutes les actualités liées à la précarité énergétique dans la rubrique « Actualités » du [site Internet du RAPPEL](#), et pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire à sa *newsletter* mensuelle.